



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES
AUX PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

Au 1^{er} octobre 2025

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels et des associations de proximité en vigueur au 1^{er} octobre 2025.

La Caisse d'Epargne a depuis toujours fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :**

https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/votre-banque/reglementation/tarifs/*

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % à la date d'édition de cette brochure.

Lorsque figure le picto  , la(les) prestation(s) n'a(ont) pas subi d'évolution par rapport aux CONDITIONS et TARIFS en vigueur au 1^{er} octobre 2024.

* Coût de la connexion Internet selon votre opérateur

SOMMAIRE

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



Artisan/commerçant - Libre convergence.....	6
Profession libérale - Labelis.....	6
Franchisé - Franchise & vous.....	6
Professionnel de la vigne - vitilis	6
Micro-entrepreneur.....	7
SCI (société civile immobilière)	7
Associations - Associatis essentiel	7
Associations - services association	8
Services bancaires de base	8

2 LE COMPTE COURANT



La vie du compte	9
Les frais et commissions de mouvement.....	9
Les autres frais et services	10
La location de coffres.....	10
Les dates de valeur	11
Les oppositions	11

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



Commission d'intervention.....	12
Les incidents liés aux chèques	12
Les incidents liés aux prélèvements et effets.....	13
Opérations particulières	13

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Les espèces	14
Les chèques	14
Les cartes de paiement.....	15
Les virements	16
Les prélèvements	17
Les effets de commerce.....	18

5 LES ASSURANCES



Les assurances	19
----------------------	----

6 LA BANQUE À DISTANCE



Direct Ecureuil Internet Pro/CE net	20
Comptes	21
Webprotexion	21
Pulceo Connect TVA	21
Alertecureuil pro	21
Sécurisation des opérations en ligne (SOL)	21

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



CE net Remises	23
CE net EDI (EBICS)	23
Pulceo	24
Swiftnet	24
Autres prestations et services	24

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



La monétique	25
Les terminaux de paiement électronique (TPE)	25
TAP TO PAY	25
Le paiement pour la location de biens et services (PLBS)	25
CE BOOST PAY BUSINESS	26
HeoH	26
ONEY PROXI	26
E-commerce	26
SMILE&pay	27



9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



Jedeclare.Com	28
Avance et gestion du tiers-payant.....	28

10 FINANCEMENT



Financement bancaire court terme	29
Financement des investissements	30
Assurance des emprunteurs.....	33
Engagements par signature et garanties	33

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



L'ingénierie sociale.....	34
---------------------------	----

12 PLACEMENTS FINANCIERS



Les opérations sur compte-titres ordinaire.....	35
Les parts sociales.....	36
Les droits de garde.....	36
Les autres tarifs	36
Les transferts de compte-titres ordinaire.....	37

13 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PRÉCAUTION



Compte excédent professionnel.....	38
Déduction épargne de précaution (DEP)....	38

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



Les virements internationaux	39
Les opérations par chèque	39

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



Lexique des termes utilisés	40
-----------------------------------	----

16 LES NUMÉROS UTILES



Centre de relation clientèle	43
Carte bancaire.....	43
Monétique commerçants.....	43
Assurances	43
Nos partenaires	43

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUTRE UN LITIGE



Exprimer une réclamation.....	44
Votre recours en médiation.....	44



1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES TVA



DÉFINITION : L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : chéquier⁽¹⁾, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, Assurance moyens de paiements Pro Plus⁽²⁾, gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de service, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

> ARTISAN/COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE

> PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS

> FRANCHISÉ - FRANCHISE & VOUS

> PROFESSIONNEL DE LA VIGNE - VITILIS

Cotisation mensuelle avec une carte ⁽³⁾	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit différé	25,50 €/mois	29,00 €/mois	34,50 €/mois
Débit immédiat	27,00 €/mois	30,50 €/mois	-

■ Sans carte⁽⁴⁾ 25,50 €/mois

	Majoration de la cotisation
Avec le service CE net Remises	+ 11,00 €/mois
Avec le service CE net EDI	+ 22,50 €/mois
Avec le service PulCEo Connect ⁽⁵⁾	+ 5,00 €/mois
Avec une ou plusieurs carte(s) supplémentaire(s) ⁽³⁾ :	
- Carte Visa Business débit différé	+ 2,40 €/mois/carte
- Carte Visa Business débit immédiat	+ 2,60 €/mois/carte
- Carte Visa Gold Business débit différé	+ 6,60 €/mois/carte
- Carte Visa Gold Business débit immédiat	+ 7,00 €/mois/carte
- Carte Visa Platinum Business débit différé	+ 11,00 €/mois/carte

BON À SAVOIR

Vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier.

Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

TVA Certains services inclus dans les offres groupées peuvent être soumis à TVA.

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyen de Paiements Pro Plus est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.

(3) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.

(4) Arrêt de commercialisation.

(5) Souscription réservée aux clients personnes morales.



> MICRO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

DÉFINITION : La Formule FREELANCE - Micro-entrepreneur

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business⁽¹⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, virements⁽³⁾, relevés de compte mensuels digitalisés, accès à un conseiller dédié.

Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	9,90 €		
Débit différé	-	13,90 €	19,90 €

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR (N'EST PLUS COMMERCIALISÉE)

Avec une carte Visa Business Débit différé	Avec une carte Visa Business Débit immédiat	Sans carte ⁽⁴⁾
12,50 €/mois	13,55 €/mois	12,50 €/mois

> SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

- Cotisation mensuelle **8,25 €/mois**

> ASSOCIATIONS - ASSOCIATIS ESSENTIEL

(RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS AYANT UN BUDGET ANNUEL < 300 000 €)

Ce forfait (avec carte en option) comprend un ensemble de services pour la gestion de votre compte courant :

- Tenue de compte
- Relevés de compte mensuels
- Service chéquier en envoi simple
- Abonnement CE net Comptes
- Un lecteur CAP (Carte A Puce)
- Assurance Moyens de Paiement Associatis⁽⁵⁾,
- Protection et assistance juridique⁽⁶⁾

- Cotisation mensuelle **7,80 €/mois**

(1) Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Hors virement instantané.

(4) Arrêt de commercialisation.

(5) Assurance Moyens de Paiement Associatis est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(6) Protection et assistance juridique est un contrat de Covea Protection Juridique, entreprise régie par le code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.



1

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES TVA

■ Majoration de la cotisation :

- Avec le service CE net Remises.....**11,00 €/mois**
- Avec une ou plusieurs carte(s)⁽¹⁾ :

Type de carte	Majoration
Retrait Associatis	+ 0,90 €/mois/carte
Visa Business Associatis 	+ 1,80 €/mois/carte
Visa Business à débit différé	+ 2,40 €/mois/carte
Visa Business à débit immédiat 	+ 2,60 €/mois/carte
Visa Gold Business à débit différé	+ 6,60 €/mois/carte
Visa Gold Business à débit immédiat 	+ 7,00 €/mois/carte

> ASSOCIATIONS - SERVICES ASSOCIATION

(RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS AYANT UN BUDGET ANNUEL < 100 000 €)

Ce forfait (sans option carte possible) comprend un ensemble de services pour la gestion de votre compte courant :

- Tenue de compte
- Relevés de compte mensuels
- Service chéquier en envoi simple
- Assurance moyens de Paiement Associatis⁽²⁾
- Abonnement CE net Comptes
- Cotisation mensuelle.....**3,85 €/mois**

> SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- Services bancaires de base comprenant :**Gratuit**
 - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
 - Un changement d'adresse par an
 - La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
 - La domiciliation de virements bancaires SEPA
 - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
 - La réalisation des opérations de caisse
 - L'encaissement de chèques et de virements bancaires
 - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
 - Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance.
 - Des moyens de consultation à distance du solde du compte
 - Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
 - Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

(1) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.

(2) Assurance Moyens de Paiement Associatis est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.



2 LE COMPTE COURANT



> LA VIE DU COMPTE

■ Ouverture de compte courant	Gratuit
■ Domilis Pro	Gratuit

DÉFINITION : Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité (frais par trimestre)	Format papier	Format électronique ⁽¹⁾
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Bi-mensuel	8,40 €/trimestre	
Décadaire	12,60 €/trimestre	
Hebdomadaire	16,80 €/trimestre	
Journalière	92,40 €/trimestre	
■ Délivrance de relevé au guichet de l'agence.....		4,30 €/relevé
■ Récapitulatif annuel de frais de l'année précédente (uniquement adressé aux entrepreneurs individuels et aux associations de proximité).....		Gratuit
■ Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services).....		Gratuit

> LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

■ Frais de tenue de compte	60,00 €/trimestre
■ Frais de tenue compte SCI	30,00 €/trimestre
■ Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel 	30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte
■ Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable :	
- Entrepreneurs Individuels	55,00 €/an
- Personnes morales.....	96,00 €/an
- Associations avec CA inférieur à 100 k€/an.....	20,00 €/an
- Associations avec CA supérieur ou égal à 100 k€/an.....	80,00 €/an
■ Échelle de valeurs (calcul d'intérêts détaillé).....	23,30 €/édition
■ Commission de mouvement	0,10 %, min 20,00 €/trimestre⁽²⁾

BON À SAVOIR

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

(1) Sous réserve de la souscription du service « Digital Box ».

(2) La commission de mouvement est comprise dans la cotisation mensuelle pour les clients détenteurs d'une offre groupée de services Auto-entrepreneur, Freelance, Service Association et SCI.



2 LE COMPTE COURANT

➤ LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

■ Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) TVA	29,00 €
■ Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne)	Gratuit
■ Eparfix/Eparplus (services d'épargne automatique)	6,30 €/an
■ Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes TVA	190,00 €
■ Compte Française des Jeux	Gratuit
■ Compte PMU (Paris Mutuel Urbain)	Gratuit
■ Frais de copie d'un chèque (recto), remis à l'encaissement par le bénéficiaire sur un compte CEBPL depuis moins de 3 mois.....	Gratuit
■ Frais de copie d'un chèque (recto) - autres cas	14,00 €/chèque
■ Délivrance d'une copie des informations nominatives détenues dans nos fichiers (CNIL)	Gratuit
■ Frais de recherche de documents sur information disponible en agence (Par opération recherchée ou par historique de compte)	11,50 €
■ Frais de recherche de documents sur information non disponible en agence (Par opération recherchée ou par historique de compte)	sur devis (34,00 € minimum)
■ Frais de recherche sur contestation non justifiée sur un paiement carte, un retrait au distributeur ou le paiement d'un chèque	41,00 €/opération

➤ LA LOCATION DE COFFRES **TVA**

■ Compartiment avec assurances⁽¹⁾. Sous réserve de disponibilité.

	Dimensions			
	Petit: - de 20 dm ³	Moyen : 20 à 39 dm ³	Grand : 40 à 59 dm ³	Très grand : 60 dm ³ et +
Frais de location de coffre-fort par an	91,66 €	133,33 €	179,16 €	216,66 €

■ Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)..... **Nous consulter**

(1)Pour connaître le montant maximum des valeurs assurées par compartiment loué, consulter les conditions particulières de votre contrat de location ou contacter votre agence.



> LES DATES DE VALEUR (voir lexique en page 38)

OPÉRATIONS

	Crédit	Débit
Espèces	J	J
Chèques compensables en France	J + 1 ouvré⁽¹⁾	J
Paiement par carte bancaire (débit immédiat ou débit différé)	J	J
Virements/prélèvements	J	J
Effets domiciliés	-	E
Remise d'effets à l'encaissement	E + 4 calendaires⁽²⁾	-
Remise d'effets à l'escompte	J + 1 calendaire⁽²⁾	-
Délai d'indisponibilité ou d'encaissement sur remise de chèque sur compte courant	15 jours ouvrés⁽¹⁾	-

(J : date de comptabilisation. E : date d'échéance de l'effet.)

> LES OPPOSITIONS

- Frais d'information préalable pour opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire **Gratuit**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire pour usage abusif **26,60 €**
- Frais d'opposition sur un chèque par l'émetteur **19,80 €/opposition**
- Frais d'opposition sur plusieurs chèques ou chéquier par l'émetteur **27,70 €/opposition**
- Mise sous surveillance du compte suite à incident de paiement par carte **41,20 €**

(1) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la banque : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.



3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

■ Frais par opération	8,00 € (dans la limite de 40 € par jour)
-----------------------------	---

DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour) ⁽¹⁾ ...	10,00 €
■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽²⁾	
- Chèque inférieur ou égal à 50,00 €	22,00 €⁽²⁾
- Chèque supérieur à 50,00 €	42,00 €⁽²⁾

Refus de paiement par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision :

- Les frais de dossier	
- Les frais de rejet de chèque	
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plate-forme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)	
- Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire, le cas échéant	
- Les frais postaux d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction	
- La déclaration BDF (Banque de France)	
- Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire	
- Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire	
- Les frais de blocage de provision pour régularisation	
- Les frais de délivrance du certificat de non-paiement	
■ Frais pour chèque déposé revenu impayé pour autre motif que défaut de provision	15,40 €
■ Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction bancaire	20,00 €
■ Courrier de mise en demeure (envoi recommandé).....	16,40 €
■ Frais suite à la notification signalée par la BDF d'une interdiction d'émettre des chèques.....	25,00 €

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.



> LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

■ Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour) ⁽¹⁾ 	10,00 €
■ Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télérèglement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision ⁽²⁾ 	
- Prélèvement inférieur à 20,00 €	Montant de l'opération
- Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €	12,00 €⁽³⁾
Le forfait de frais par prélèvement SEPA comprend :	
- Les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision	
- Les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement	
- Et tous les autres frais perçus par la banque	
■ Rejet d'effet par papier (total ou partiel).....	23,50 €
■ Rejet d'effet par internet 	10,50 €
■ Rejet d'effet par télétransmission 	5,25 €

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

■ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire.....	26,60 €
■ Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé	
- Envoi simple.....	10,00 €
- Envoi recommandé	16,40 €
■ Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire).....	110,80 €
■ Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 100 €)

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(3) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.



4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> LES ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique **5,40 €**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS

CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES⁽¹⁾

	Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission fixe par acte	3,30 €	6,50 €
Commission proportionnelle au montant du retrait	2,80 %	2,80 %

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Dépôt d'espèces minimum 20 € (hors Sécurexpress) **Gratuit**
- Cachet d'endossement **TVA** **40,00 €/cachet**
- Service de dépôt Sécurexpress⁽²⁾⁽³⁾ (hors forfait) **38,20 €/an**
- Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire **8,80 €/an**
- Refabrication de carte de dépôt Sécurexpress **8,80 €**
- Contestation non justifiée sur un paiement carte, sur un retrait au distributeur, sur un paiement chèque (par opération contestée) **41,00 €**
- Mise à disposition d'une sacoche commerçante pour les dépôts (sous réserve de disponibilité) **Gratuit**

REMISE D'ESPÈCES HORS AGENCE PAR CRÉDIT SUR FICHIER

- Frais de mise en place du service **150,00 €**
- Commission sur montant valorisé annuel **0,10 %**

> LES CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestations particulières) **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence sur compte courant ou compte sur livret.... **16,00 €**

TVA

Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

(2) Sécurexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(3) L'assurance n'est pas soumise à TVA.



■ Frais d'envoi de chéquier :	
- Envoi par courrier simple	3,75 €/envoi
- Envoi par recommandé avec A/R	10,65 €/envoi
■ Frais d'envoi de carnet/bordereau de remise de chèques :	
- Envoi par courrier simple	Gratuit
■ Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence	8,00 €/chèquier

CHÈQUES REMIS

■ Remise de chèque(s) compensable en France	
Date de valeur = J + 1 ouvré ⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant).....	Gratuit
■ Télécollection images chèques.....	Nous consulter
■ Frais de gestion grands remettants chèques et espèces.....	Nous consulter

➤ LES CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit différé	43,00 €	57,00 €/an	156,00 €/an	248,00 €/an
Débit immédiat 	Gratuit dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »	61,00 €/an	160,00 €/an	-

■ Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet, service disponible depuis l'application de banque à distance) ⁽⁵⁾	12,60 €/an
■ Carte de retrait Associatis (réservée à la clientèle d'association)	20,00 €/an
■ Solutions de paiement agréées par la Caisse d'Epargne ⁽²⁾	Gratuit

PAIEMENTS PAR CARTE

■ En euros dans un pays de la zone Euro.....	Gratuit
■ En devises ou en euros hors zone Euro ⁽³⁾ :	
- Commission proportionnelle au montant payé par carte	2,90 %
- Commission fixe	1,00 €

OPÉRATIONS SUR CARTE

■ Refabrication de carte défectueuse	Gratuit
■ Refabrication de carte avant échéance pour autre motif	14,00 €
■ Modification temporaire ⁽⁴⁾ des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte en agence	21,00 €
■ Modification temporaire ⁽⁴⁾ des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte en selfcare ...	Gratuit
■ Frais d'envoi de carte par recommandé avec A/R	8,10 €/envoi
■ Fabrication de carte en accéléré	59,50 €
■ Réédition du code confidentiel carte en agence	10,00 €
■ Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile ⁽⁵⁾	Gratuit

(1) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la banque : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.

(3) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

(4) Pour une durée de 30 jours.

(5) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque ou, dans le cas où c'est votre entreprise qui est abonnée, d'avoir accès à l'espace de banque à distance de votre entreprise, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Sécur'Pass pour DEI Pro ou Secur'Pass pro pour CE net.



4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> LES VIREMENTS

FRAIS PAR VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En agence	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télétransmission ⁽²⁾
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit		
Virement SEPA occasionnel	4,30 €	0,22 €	0,22 €
Virement instantané occasionnel ⁽³⁾	4,30 €	0,22 €	
Virement SEPA jour 			0,42 €
Virement SEPA Instantané via EDI 			0,42 €
Virement spécial (URSSAF, TVA...)			0,22 €
Virement SEPA Tiers urgent (demande avant 16h, effectué dans l'heure)	22,00 €		6,50 €
Virement SEPA permanent	1,60 €	0,22 €	
Modification/suppression d'un virement SEPA permanent	Gratuit		
Virement de trésorerie	22,00 €		6,50 €
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	13,00 €		13,00 €
Révocation/modification d'un virement avant émission/exécution/traitement 	5,45 €		5,45 €
Virement émis rejeté (compte clos ou RIB erroné)	Gratuit		

VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro **Gratuit**
- Réception d'un virement instantané **Gratuit**

ENCAISSEMENT PAR VIREMENT⁽³⁾

- Solution Bridge⁽⁴⁾ **Nous consulter**
Solution d'initiation de virement par API, instantané ou classique selon les cas.

(1) Virements réalisés à partir de votre espace de Banque à Distance (Direct Ecureuil Internet Pro ou CE net) et depuis un compte professionnel.

(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de services d'initiation de paiement (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI).

(3) Sous réserve de disponibilité du service.

(4) Solution Bridge de Perspecteev, proposé la Caisse d'Epargne. Perspecteev, société par actions simplifiées au capital social de 765.691,20 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 529 196 313, dont le siège social est situé 4 rue de la Pierre Levée – 75011 Paris.



➤ LES PRÉLÈVEMENTS

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

FRAIS PAR PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

	En agence	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télétransmission ⁽²⁾
Paiement d'un prélèvement		Gratuit	
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE		Gratuit	
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/ modification) :			
- Autorisés (liste blanche)	20,00 €		
- Non autorisés (liste noire)	20,00 €	20,00 €	
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	20,00 €		
Refus de tout prélèvement SEPA	20,00 €		
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	Gratuit		
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée TVA	21,80 €		
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	Nous consulter		
Mise en place/modification/annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	11,00 €	Gratuit via CE net	

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes.
(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.



4

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

FRAIS PAR PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

	En agence	Par télétransmission ⁽¹⁾
Émission de prélèvement SEPA CORE	4,30 €/opération	0,23 €/opération
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)		0,28 €/opération
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	Gratuit	Gratuit

- Frais de rejet reçus suite à l'émission d'un TIP SEPA 10,40 €/opération
- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement 5,50 €/opération
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance 5,50 €/opération
- Frais d'annulation suite à une opération émise à tort 13,00 €/opération
- Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE ou SEPA interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance) 10,60 €/opération
- Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle 21,80 €/opération
- Frais de recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier TVA 21,80 €
- Intervention sur fichier non conforme 23,50 €
- Demande ICS (Identifiant Créditeur SEPA) TVA 45,00 €
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires TVA 45,00 €

LES EFFETS DE COMMERCE

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

- Bon à payer :
 - avec la convention de paiement sauf désaccord Gratuit
 - sans la convention de paiement sauf désaccord (Banque à distance) 10,60 € par bon à payer
 - sans la convention de paiement sauf désaccord (Papier) 16,00 € par bon à payer

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOMPTE

- Remise d'un effet support papier 9,00 €/effet
- Remise d'un billet financier support papier 9,00 €
- Effet remis - Télétransmis
 - Frais de remise Gratuit
 - Commission de remise par effet 0,50 €/effet
- Autres opérations sur effet 18,50 €/opération

(Remise d'effet non domicilié, effet réclamé ou prorogé,
avis d'acceptation, de modification, réception d'effet impayé, restitution de LCR)

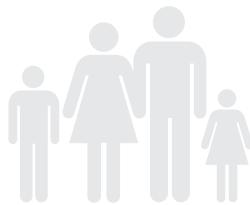
SERVICES SEPAMAIL

- Demande de règlement Nous consulter
- Vérification de coordonnées bancaires Nous consulter

(1) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.



5 LES ASSURANCES



■ Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ **20,30 €/an**

DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

■ Assurance Moyens de Paiement Associatis ⁽¹⁾⁽²⁾	16,30 €/an
■ Protection et Assistance Juridique Associatis ⁽²⁾⁽³⁾	60,00 €/an
■ Sécurexpress Assurance ⁽¹⁾⁽²⁾	27,40 €/an

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

■ Assurance Multirisque Professionnelle ⁽²⁾⁽⁴⁾	Nous consulter
■ Assurance Auto des Professionnels ⁽²⁾⁽⁴⁾	Nous consulter
■ Assurance Responsabilité Civile pour les professionnels de Santé ⁽⁵⁾	Nous consulter
■ Cyber Assurance ⁽⁵⁾	Nous consulter
■ Mailinblack ⁽⁶⁾ (protection des emails professionnels)	Nous consulter
■ Télésurveillance ⁽⁷⁾	Nous consulter

PRÉVOYANCE

■ Prévoyance Pro ⁽²⁾⁽⁸⁾	Nous consulter
Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital ⁽⁹⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.	
■ Protection Homme Clé ⁽²⁾⁽⁹⁾	Nous consulter

Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital⁽²⁾ à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

■ Millevie PER ⁽²⁾⁽¹⁰⁾	Nous consulter
Plan d'Epargne Retraite individuel.	

SANTÉ

■ Garantie Santé Côté pro ⁽²⁾⁽¹¹⁾	Nous consulter
Complémentaire santé individuelle.	
■ Assurance Complémentaire Santé Salariés ⁽²⁾⁽¹²⁾	Nous consulter

Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus, Assurance Moyens de paiement Associatis et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des Assurances.

(4) L'assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(5) Contrats proposés par Willis Towers Watson France, société de courtage d'assurance et de réassurance. Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 R.C.S Nanterre. N° FR 61311248637. Siège social : Tour Hekla - 52, avenue du Général de Gaulle - 92800 Puteaux.

(6) Service proposé par MAILINBLACK, société par actions simplifiée au capital social de 200 000 €, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 449 002 104, dont le siège social est situé 4 Place Sadi Carnot, 13002 Marseille.

(7) Prestation assurée par Verisure.

(8) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. Adhésion soumise à des formalités médicales. Des limites d'âge s'appliquent.

(9) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

(10) MILLEVIE PER est un contrat d'assurance vie multisupport libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP, association régie par la Loi du 1er juillet 1901, auprès de l'assureur BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(11) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

(12) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.



6 LA BANQUE À DISTANCE



> DIRECT ECUREUIL INTERNET PRO/CE NET COMPTES

DÉFINITION : Direct Ecureuil Internet Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Internet Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet.

Solutions modernes, sécurisées et faciles d'utilisation, ce sont les outils indispensables pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Epargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

■ Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait/offre groupée de services) :

- Direct Ecureuil Internet Pro (réservé aux Entrepreneurs individuels).....	10,00 €/mois⁽¹⁾
- CE net Comptes	10,00 €/mois⁽¹⁾
- Service Digital Box.....	Gratuit⁽¹⁾
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.	
- Option gestion de portefeuille en bourse ⁽²⁾	Gratuit⁽¹⁾

■ Service Gestion de factures **TVA**

- Offre de base ⁽³⁾	Inclus⁽¹⁾
- Option Basique ⁽²⁾	18,00 €/mois⁽¹⁾
- Option Essentiel ⁽²⁾	33,00 €/mois⁽¹⁾
- Option Pro ⁽²⁾	79,00 €/mois⁽¹⁾
- Option Pro+ ⁽²⁾	199,00 €/mois⁽¹⁾

Au-delà du nombre maximum de factures et des autres limites inclus dans l'offre de base ou les options :

- **10 € HT** seront facturés par lot de 20 factures supplémentaires pour l'offre de base et l'offre Basique ; et **20 € HT** par lot de 50 factures supplémentaires pour l'offre Essentiel, Pro et Pro+.
Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant ;
- L'ajout d'une banque externe est facturé **5 € HT** par banque supplémentaire ;
- L'accès à l'application de gestion des frais professionnels est facturé **5 € HT** par collaborateur supplémentaire.

BON À SAVOIR

Consultez et gérer vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile

www.m.caisse-epargne.fr, ou sur votre appli BANXO - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service DEI Pro ou CE net - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service CE net (applis accessibles sur iPhone® ou Android)



(1) Hors coût du fournisseur Internet.

(2) Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi.

(3) Incluse dans l'abonnement de Banque à Distance.



> WEBPROTEXION⁽¹⁾

- Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs	Gratuit⁽¹⁾
---	------------------------------

> PULCEO CONNECT

■ Abonnement ⁽²⁾	10,00 €/mois
■ Option EllispHERE (gestion du risque commercial)	10,00 €/mois

BON À SAVOIR

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. Pulceo Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via CE net ou Pulcéo pour les clients équipés de ces services.

> ALERTECUREUIL PRO

■ Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS :	
- Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS)	5,70 €/mois
- SMS supplémentaire (coût par SMS)	0,22 €
■ Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par e-mails :	
- Forfait mensuel (nombre illimité de mails)	5,70 €/mois

> SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL)

■ Secur'Pass ou Secur'Pass Pro ⁽³⁾	Gratuit
---	----------------

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

■ SOL SMS	Gratuit
■ SOL par lecteur CAP :	
- Lecteur CAP	19,00 €
- Carte Secur@ccès	8,80 €/an
- Frais de refabrication de carte Secur@ccès	8,80 €
- Frais de demande de réédition du code confidentiel	10,00 €
- Frais d'opposition de la carte Secur@ccès par la banque	41,60 €
■ Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans)	112,00 €
■ Certificat électronique Swift 3 Skey USB NG pro (abonnement 3 ans)	112,00 €

(1) Hors coût du fournisseur Internet.

(2) Souscription réservée aux clients personnes morales.

(3) Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi.



6

LA BANQUE À DISTANCE

DÉFINITION : Secur'Pass et Secur'Pass Pro

Sécur'Pass pour DEI Pro et Sécur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Epargne. Sécur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.



DÉFINITION : Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Epargne et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage Professionnel.



DÉFINITION : Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

DÉFINITION : Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifiée EIDAS qui vous permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



DÉFINITION : services de gestion de compte via des échanges de données informatisées
À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

➤ CE NET REMISES

BON À SAVOIR

La Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

■ Abonnement au Service de remise d'ordres	22,00 €/mois⁽¹⁾
■ Filiale gérée par abonnement ⁽²⁾	2,00 €/filiale/mois
■ Frais d'intervention suite à mise à disposition des relevés de comptes, d'un nouveau mot de passe	Gratuit
■ Service Gestion de factures	
- Offre de base ⁽³⁾	Inclus⁽¹⁾
- Option Basique ⁽⁴⁾	18,00 €/mois⁽¹⁾
- Option Essentiel ⁽⁴⁾	33,00 €/mois⁽¹⁾
- Option Pro ⁽⁴⁾	79,00 €/mois⁽¹⁾
- Option Pro+ ⁽⁴⁾	199,00 €/mois⁽¹⁾

Au-delà du nombre maximum de factures et des autres limites inclus dans l'offre de base ou les options :

- **10 € HT** seront facturés par lot de 20 factures supplémentaires pour l'offre de base et l'offre Basique ; et **20 € HT** par lot de 50 factures supplémentaires pour l'offre Essentiel, Pro et Pro+.
- Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant ;
- L'ajout d'une banque externe est facturé **5 € HT** par banque supplémentaire ;
- L'accès à l'application de gestion des frais professionnels est facturé **5 € HT** par collaborateur supplémentaire.

➤ CE NET EDI (EBICS)

■ Abonnement EBICS T ou TS	À partir de 45,00 €/mois
----------------------------------	---------------------------------

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(2) Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

(3) Inclus dans l'abonnement de Banque à Distance.

(4) Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi.



7

EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

> PULCEO

BON À SAVOIR

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

■ PulCEo.fr⁽¹⁾

- | | |
|---|---------------------------------|
| - Frais de mise en place du service (à distance)..... | À partir de 200,00 € |
| - Abonnement au socle du service ⁽²⁾ | À partir de 40,00 €/mois |
| - Abonnement au service Facture électronique | 50,00 €/mois |
| - Frais par demande de signature électronique des devis..... | 0,70 €/demande |
| - Options | |
| - Banques supplémentaires | À partir de 10,00 €/mois |
| - Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond, facturation électronique, signature électronique des mandats de prélèvement SEPA, rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes...)..... | Nous consulter |

> SWIFTNET

- | | |
|---|-----------------------|
| ■ Frais de mise en place et abonnement..... | Nous consulter |
|---|-----------------------|

> AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

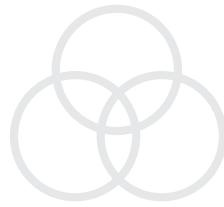
- | | |
|---|-----------------------|
| ■ Avenant sur abonnement CE net  : | |
| - À la demande du client | 10,00 € |
| - Complexé, plus de 10 modifications simultanées et à la demande du client | 30,00 € |
| ■ Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes  | Nous consulter |
| ■ Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte | Nous consulter |
| ■ Relevés format CFONB, XML et format MT940 | Nous consulter |
| ■ Relevé intraday | Nous consulter |
| ■ Relevé des frais bancaires CAM086 | Nous consulter |
| ■ Accès multiple tout protocole..... | Nous consulter |
| ■ Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA  | Nous consulter |
| ■ Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes  | Nous consulter |
| ■ Tracker SWIFT GPI..... | Nous consulter |
| ■ Représentation automatique des impayés de prélèvements..... | Nous consulter |
| ■ Services complémentaires..... | Nous consulter |

(1) Souscription réservée aux clients personnes morales.

(2) Intègre les fonctionnalités de base, hébergement, maintenance, support et inclut 1 banque tierce, 20 comptes paramétrés, 1 utilisateur PulCEo Mobile et 13 mois de durée d'historique.



8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



> LA MONÉTIQUE

	Nous consulter	
■ Commission monétique sur paiement	Gratuit	
■ Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)	Gratuit	
■ Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC).....		
■ Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée 	15,00 €/dossier + 1,00 €/facturette	
■ Retraitement sur facturation suite erreur client 	15,00 €/dossier + 1,00 €/facturette	
■ Gestion des impayés cartes bancaires commerçants	65,00 €/impayé	
■ Frais sur contrat inactif	20,00 €/an/contrat	

> LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

BON À SAVOIR

Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel. Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

■ Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard au Premium-Android 	Nous consulter
Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.	

DÉFINITION : TPE Premium-Android : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.

■ Installation de logiciels spécifiques 	À partir de 15,00 €
■ Frais de dossier 	50,00 €

> TAP TO PAY⁽¹⁾ Nous consulter

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette, sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet et l'application Tap to Pay Caisse d'Epargne.

> LE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS) Nous consulter

BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.



8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

> CE BOOST PAY BUSINESS⁽¹⁾ TVA

DÉFINITION : Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale.

- Abonnement CE boost Pay Business **À partir de 65,50 €/mois**
- Frais de dossier, modalité de sortie du contrat **Nous consulter**
- Durée d'engagement **48 mois**

> HEOH⁽²⁾ **Nous consulter**

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE...

> ONEY PROXI⁽³⁾⁽⁴⁾ **Nous consulter**

% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant

BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

> E-COMMERCE

- IZ e-commerce⁽⁵⁾ **Nous consulter**

DÉFINITION : IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

■ Incription

- SP PLUS PRO / SP PLUS PRO EXPERT **200,00 €**
- Jepaienligne EXPRESS **Gratuit**

(1) CE Boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 53 559 264 euros - immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris.

(2) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Epargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 882 374 euros. Siège social : 5, rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'"Établissement de Paiement").

(3) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par Caisse d'Epargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire. Réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71 801 205€ - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

(4) Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank.

(5) Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.



■ Abonnement mensuel		
- PAYPLUG ⁽¹⁾	Nous consulter	
- SP PLUS PRO/SP PLUS PRO EXPERT	Nous consulter	
- Jepaieenligne ⁽²⁾	Nous consulter	
- Jepaieenligne EXPRESS		7,00 €

DÉFINITION : Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium (cf. supra⁽³⁾).

> SMILE&PAY ⁽⁴⁾	Nous consulter
----------------------------------	-----------------------

(1) Service d'encaissement de la société Payplug, proposé par la Caisse d'Épargne. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 255 855 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 656 881. Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(2) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(3) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

(4) Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement.



9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



> JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service.....**Gratuit**

> AVANCE ET GESTION DU TIERS-PAYANT

- Avance et gestion du tiers-payant.....**Nous consulter**

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)⁽¹⁾ et avance de fonds par la Caisse d'Epargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

⁽¹⁾Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial IREMIA Santé, SAS au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé au 331 Rue de la Rotonde, 42153 RIORGES – RCS Roanne 489 470 930 – Numéro de TVA intracommunautaire FR30489470930 – Code APE : 7022Z.



10 FINANCEMENT⁽¹⁾



> FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

DÉCOUVERT

■ Découvert autorisé

- Frais de dossier sur mise en place ou renouvellement de concours court terme pour un découvert < ou = à 3000 €	60,00 €
- Frais de dossier sur mise en place ou renouvellement de concours court terme pour un découvert > à 3000 €	1 % (mini 120,00 €)
- Taux d'intérêt ⁽²⁾	Nous consulter

Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé

- Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client).....	4,00 % maximum
--	-----------------------

■ Découvert non autorisé

- Taux d'intérêt ⁽²⁾	Taux maximum autorisé par la législation en vigueur
---------------------------------------	--

COMMISSIONS⁽³⁾

■ Commission d'engagement	1 %
Commission calculée lors de la mise en place du crédit en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue annuellement ou trimestriellement.	
■ Commission sur le plus fort découvert	0,10 %/mois
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.	
■ Commission de non-utilisation du découvert	0,60 %
Commission calculée sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert.	
■ Commission d'immobilisation	1,50 % maximum
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.	

ESCOMPTE⁽⁴⁾

■ Frais de dossier	1 % (mini 80,00 €)
■ Taux d'intérêt ⁽⁵⁾	Nous consulter
■ Minimum d'intérêts perçus	7,00 €
■ Minimum d'intérêts perçus en cas de prorogation d'effet escompté	6,00 €
■ Nombre de jours minimum lors du décompte des agios	10 jours
■ Commission d'engagement	Nous consulter
■ Commission de non utilisation applicable à la différence entre le montant de l'autorisation d'escompte accordée et le montant de l'escompte utilisé constaté quotidiennement (payable à chaque arrêté trimestriel)	Nous consulter

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert non autorisé.

(3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(4) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(5) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.



10

FINANCEMENT

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

■ Frais de mise en place du dossier	1 % (mini 80,00 €)
■ Taux d'escampte (Dailly)	Nous consulter
■ Commission de bordereau.....	20,00 €
■ Commission par créance cédée	20,00 €/créance
■ Commission par notification ou acceptation.....	20,00 €/créance
■ Intervention sur événement (prorogation, impayé, ...).	20,00 €/créance
■ Édition d'un échéancier mensuel d'encours	20,00 €

LES AUTRES OPÉRATIONS

■ Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme.....	Gratuit
--	---------

AFFACTURAGE

■ Contrat d'affacturage.....	Nous consulter
■ FlashFactures.....	4,95 % du montant financé des factures confiées
Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement. Sous réserve d'acceptation par BPCE Factor.	

➤ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

■ Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)	
- Concours Moyen Long Terme	1 %
- Minimum de perception pour les concours < 40 000,00 €.....	300,00 €
- Minimum de perception pour les concours ≥ 40 000,00 €.....	500,00 €
- Ecureuil Crédit Express	1 %
- Minimum de perception.....	300,00 €



CRÉDIT-BAIL MOBILIER TVA

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

	Tarification au 01/10/2025 	Tarification au 01/01/2026	FORFAIT SAV - 2,50 € H.T./mois
Frais de dossiers	2 % du montant du prix H.T du matériel avec un minimum de 50,00 €	2 % du montant du prix H.T du matériel avec un minimum de 200,00 €	Non inclus
Publicité légale crédit-bail/Location (greffe du tribunal de Commerce) Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social	23,00 €	30,00 €	Non inclus
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	250,00 €	300,00 €	Non inclus
Annulation ou modification d'assurance	50,00 €	50,00 € 	Inclus
Mainlevée d'opposition - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit	Gratuit	Inclus
Mainlevée d'opposition - contrat non couvert par notre assurance groupe	50,00 €	50,00 € 	Inclus
Gestion d'un sinistre matériel - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit	Gratuit	Inclus
Gestion d'un sinistre matériel - contrat non couvert par notre assurance groupe	150,00 €	200,00 €	Inclus
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit	Gratuit	Inclus
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat non couvert par notre assurance groupe	50,00 €	150,00 €	Inclus
Réédition de documents (contrats, échéanciers) ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 € 	Inclus
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)	35,00 €	50,00 €	Inclus
Changement d'immatriculation (inclus duplicita de certificat)	50,00 €	50,00 € 	Non inclus
Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	50,00 €	100,00 €	Inclus (hors intérêt intercalaire)

(1) Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client. Nous consulter pour les opérations au-delà de deux demandes sans avoir recours à l'Espace Client.



10

FINANCEMENT

	Tarification au 01/10/2025 	Tarification au 01/01/2026	FORFAIT SAV - 2,50 € H.T./mois
Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €	Non inclus
Changement du mode de règlement ⁽²⁾ : - de chèque ou virement à prélèvement - de prélèvement à cheque - de prélèvement à virement	- Gratuit - 250,00 € - 250,00 €	- Gratuit - 50,00 €/échéance - 50,00 €/échéance	Non inclus
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet ⁽²⁾⁽³⁾	50,00 €	50,00 € 	Inclus
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽²⁾	50,00 €	50,00 €	Inclus
Renseignements recherches pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes)	75,00 €	150,00 €	Inclus
Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽²⁾	250,00 €	300,00 €	Non inclus
Modification du plan de remboursement ⁽²⁾	250,00 €	300,00 €	Non inclus
Modification ou mainlevée de garantie ⁽²⁾	250,00 €	250,00 € 	Inclus
Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré) ⁽²⁾	250,00 €	50,00 €	Non inclus
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽²⁾	250,00 €	300,00 €	Non inclus
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €	50,00 € 	Non inclus

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

Nous consulter

LA LOCATION LONGUE DURÉE

Nous consulter

LES AUTRES OPÉRATIONS

■ Duplicita d'un tableau d'amortissement	20,60 €
■ Duplicita d'un contrat de prêt avec tableau d'amortissement	49,60 €
■ Frais d'avenant :	
- Réaménagement de taux	Nous consulter
- Report d'échéance(s) Primo report	Nous consulter
- Changement de compte de prélèvement d'un contrat de prêt	20,60 €
- Changement de date de prélèvement d'un contrat de prêt	20,20 €
- Désolidarisation de prêt (entre co-emprunteurs ou cautions)	365,00 €
- Autres types d'avenant (en pourcentage du capital restant dû)	0,5 % (mini 190 €)
■ Attestations diverses	21,00 €
■ Décompte de remboursement anticipé	37,20 €

(1) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(2) Sous réserve d'acceptation de l'opération

(3) Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client. Nous consulter pour les opérations au-delà de deux demandes sans avoir recours à l'Espace Client.



> ASSURANCE DES EMPRUNTEURS⁽¹⁾

- Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽²⁾ **Nous consulter**

> ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE ET GARANTIES

GARANTIES ÉMISES PAR LA CAISSE D'ÉPARGNE

Cautions bancaires, garanties à première demande, garanties financières

■ Frais de dossier acte simple.....	80,00 €
■ Frais de dossier acte sur-mesure.....	320,00 €
■ Commission annuelle d'engagement pour caution bancaire simple (en pourcentage du montant de l'engagement délivré).....	2 %/an
■ Commission annuelle d'engagement pour garantie à 1 ^{re} demande (en pourcentage du montant de l'engagement délivré).....	3 %/an
■ Frais d'édition d'acte de caution dans le cadre de la ligne accordée.....	15,70 €
■ Caution bancaire émise en urgence (délai inférieur à 3 jours ouvrés).....	240,00 €

FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

■ Mise en place d'une caution personnelle (physique ou morale).....	50,00 €/acte
■ Caution CEGC.....	Nous consulter
■ Nantissement de :	
- Fonds de commerce	400,00 €/acte
- Valeurs ou contrats détenus à la Caisse d'Épargne	50,00 €/acte
- Valeurs ou contrats détenus hors Caisse d'Epargne.....	225,00 €/acte
- Parts de SCI et SCPI.....	568,00 €/acte
- Parts d'autres types de sociétés	418,00 €/acte
- Actions.....	250,00 €/acte
- La clause bénéficiaire	470,00 €/acte
- Promesse suivi de nantissement.....	50,00 €
■ Gage de véhicule	255,00 €/acte
■ Gage sans dépossession de bien(s) corporel(s).....	393,00 €/acte
■ Frais de constitution d'hypothèque, d'hypothèque maritime/fluviale/aérienne ...	minimum de 200,00 €
■ Constitution d'acte	40,00 €/acte
(Promesse d'hypothèque, hypothèques mobilières, blocage de compte courant d'associés, ordre irrévocable, délégation de caution actif/passif, cession Dailly à titre de garantie...)	
■ Renouvellement de garantie.....	Selon garantie
■ Prise de garantie pour compte commun dans le cadre d'un pool bancaire.....	200,00 €
■ Rédaction d'une convention d'égalité de rang dans le cadre d'un pool bancaire	100,00 €
■ Mainlevée de nantissement de fonds de commerce ou d'actions de société	335,00 €/acte
■ Autres types de mainlevée	110,00 €/acte
■ Warrant agricole.....	306,00 €/acte

(1) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(2)Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.



11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

- Épargne Salariale (PEI⁽¹⁾, PERCOL-I⁽¹⁾, Intéressement)
Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de défiscalisation.
Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants [Nous consulter](#)
- L'Intéressement est un dispositif qui associe les salariés à la performance et/ou aux résultats de l'entreprise avec la possibilité d'intégrer en option des critères extra-financiers « RSE » [Nous consulter](#)
- Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PERo).
Le dispositif Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit. [Nous consulter](#)
- Titre-Restaurant « Swile »⁽³⁾ (carte) [Nous consulter](#)
- Titre Cadeau « Swile »⁽³⁾ (carte) [Nous consulter](#)

(1) PEI : Plan d'Epargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Epargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Services fournis par Swile et distribués par Caisse d'Epargne. Swile SAS, 824 012 173 RCS Montpellier, capital social : 90 541,90 €, siège social : 561 rue Georges Méliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.



12 PLACEMENTS FINANCIERS ET EPARGNE BANCAIRE



> LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers **Gratuit**

LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS⁽¹⁾/OBLIGATIONS/OPCVM/FIA

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

	Par Internet	Par téléphone au 02 49 79 06 11	En agence
Ordre exécuté	0,35 %	1,50 %	1,50 %
Commission proportionnelle au montant de la transaction	7,90 €	16,50 €	16,50 €
Minimum de perception			
Ordre annulé		Gratuit	
Ordre non exécuté		Gratuit	

FRAIS ACHATS/VENTES ACTIONS OU OBLIGATIONS SUR BOURSES ÉTRANGÈRES

	Opérations sur valeurs étrangères
Commission fixe par ordre donné	30 €
(+) Commission proportionnelle Avec un minimum de perception par ordre donné et un maximum de perception	0,50 % 60 € 295 €
(+) Frais de courtage facturés par les courtiers étrangers calculés lors de la transmission de l'ordre	Frais réels

- OPCVM/FIA⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾ :
 - Souscription OPCVM/FIA du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**
 - Souscription OPCVM/FIA autres réseaux **30,20 €/OPCVM souscrit**
 - Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Epargne hors FCP garanti ou à promesse **Gratuit**
 - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

(2) Organisme de Placements collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)/Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) : Une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à la Caisse d'Epargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

(3) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'Information Clé (DIC).

(4) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.



12

PLACEMENTS FINANCIERS ET ÉPARGNE BANCAIRE

BON À SAVOIR

Grâce aux solutions d'épargne verte de Caisse d'Epargne, participez efficacement à l'accélération de la transition écologique de votre région. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

> LES PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO, ...) **Gratuit**

> LES DROITS DE GARDE **TVA** (sur la base d'une valorisation au 31/12)

- Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe CE **24,92 €/an**

Portefeuille composé de valeurs hors Groupe ⁽¹⁾ et /ou de valeurs Groupe CE ⁽²⁾	
Commission proportionnelle (appliquée sur la valeur des titres hors Groupe CE au 31 décembre)	Commission fixe par ligne (en supplément de la commission proportionnelle) ■
0,25% minimum 29,17 €/an et maximum 320,83 €/an	3,67 €
Le plafond de perception s'applique sur la totalité des commissions (proportionnelle + fixe/ligne) dans la limite de 320,83 € /an	

- Compte sans position au 31/12 de l'année écoulée **30,00 €/an**

- Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)⁽³⁾. Application des droits de garde (cf. ci-dessus).

BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.

> LES AUTRES TARIFS

- Remboursement de titres de capitalisation hors réseau **TVA** **42,67 €/titre**
- Mise en nominatif pur sur compte titres ordinaire **TVA** **10,59 €/ligne**
- Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) **TVA** **24,10 €**

(1) Toutes les valeurs inscrites en portefeuille à l'exclusion des parts sociales de SLF et des valeurs groupes définies au (2).

(2) Valeurs émises par le Groupe Caisse d'Épargne (emprunts BPCE, etc.) fonds et OPC (SICAV, FCP, etc.) commercialisés par le réseau des Caisses d'Épargne.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.



> LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE

- | | | |
|--|------------|-----------------|
| ■ Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque, minimum de perception | TVA | 150,00 € |
| ■ Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne | | Gratuit |

BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Epargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

La Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.



13 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL ET DEDUCTION EPARGNE DE PRÉCAUTION



> COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL

Le Compte Excédent Professionnel est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel). Taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de Caisse d'Epargne. Le Titulaire sera informé préalablement par Caisse d'Epargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

■ Taux [Nous consulter](#)

> DÉDUCTION ÉPARGNE DE PRÉCAUTION (DEP)

Le DEP (Déduction Épargne de précaution) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles qui relèvent de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices agricoles et soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

En euros	En agence	Par télétransmission ⁽²⁾
Commission proportionnelle au montant du virement	0,1 %	0,1 %
Minimum de perception	18,70 €	18,70 €
Frais de recherche sur virements internationaux (coordonnées non conformes)	21,10 €	21,10 €

En devises	En agence	Par télétransmission ⁽²⁾
Commission proportionnelle	0,1 %	0,1 %
Minimum de perception	18,70 €	18,70 €
Commission de change ⁽³⁾	0,05 %	0,05 %
Minimum de perception	14,00 €	14,00 €
Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées)	21,10 €	21,10 €
Frais de correspondant	16,50 €	16,50 €

VIREMENTS REÇUS DE L'ÉTRANGER

■ Frais par virement.....	12,30 €
■ Frais de commission de change ⁽³⁾	0,05 %
- Minimum de perception.....	14,00 €

> LES OPÉRATIONS PAR CHÈQUE

PAIEMENT PAR CHÈQUE

Paiement par chèque
Chèques libellés en euros uniquement
- Minimum de perception

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 42).

(2) Par échange de données informatisées.

(3) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Epargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILY »

La cession de créance professionnelle « Daily » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF :

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR :

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL / CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE.
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.



15

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

articles R 314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Epargne conformément aux articles R314-1 et suivants du code de la consommation.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,

- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert). Soit un TEG indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EURO - ZONE SEPA

L'espace unique des paiements en euros :

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco,

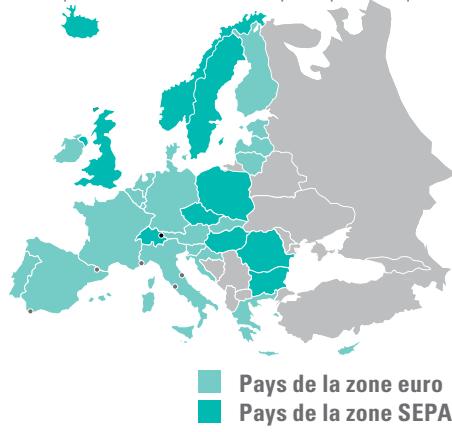
la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican,

- le Royaume-Uni,
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et île de Man font partie de l'espace SEPA.

ZONE EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.



16 LES NUMÉROS UTILES

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

ASSISTANCE TECHNIQUE

3241 Service gratuit + prix appel

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Internet Pro par internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®  sur www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

> MONÉTIQUE COMMERCANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Epargne.

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (Appels techniques, renseignements, télécollections)

■ TPE (hors Premium-Android)

 **N°Cristal 09 69 39 16 17**

APPEL NON SURTAXÉ

■ TPE Premium -Android et CE Boost Pay Business

 **N°Cristal 09 69 36 05 86**

APPEL NON SURTAXÉ

SP PLUS/JEPAINENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par la Caisse d'Epargne. Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

> NOS PARTENAIRE(S)

BPCE ASSURANCES IARD : Société anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNO (BPCE – SIRET 493 455 042) délivré par l'ADEME.

BPCE IARD : Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. 401 380 472 RCS Niort Siège Social : Chaban 79180 Chauray Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 Niort Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE : Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

COVEA ASSURANCES : Covéa Protection Juridique, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances. RCS LE MANS n°442 935 227. Siège social : 160 rue Henri Champion – 72045 LE MANS CEDEX 2.



MUTUALITÉ
FRANÇAISE

APIVIA MACIF MUTUELLE : mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA ASSURANCES : société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.



17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUTRE UN LITIGE

> EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**

Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire Service Relations Clientèle 15 Avenue de la Jeunesse CS 30327 - 44703 ORVAULT Cedex	Le formulaire de contact est à votre disposition en utilisant le chemin suivant : https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/votre-banque/reclamation-et-mediation/ ⁽¹⁾ Exprimer une réclamation.

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un (1) an à compter de votre réclamation auprès votre Caisse d'Epargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit.

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent. Service gratuit, rapide et confidentiel qui vient en aide créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...

Par internet
Dossier à remplir en ligne sur le site : https://mediateur-credit.banque-france.fr ⁽¹⁾

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.



- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par internet	Par courrier
<p>De préférence par internet⁽¹⁾ via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR Code</p> 	<p>Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02</p>

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges des entrepreneurs individuels, TPE, PME, portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

Par internet	Par courrier
<a href="http://www.mediation-assurance.org<sup>(1)</sup>">www.mediation-assurance.org⁽¹⁾	Le Médiateur de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par internet	Par courrier
<a href="http://www.lemediateur.fbf.fr<sup>(1)</sup>">http://www.lemediateur.fbf.fr⁽¹⁾	<p>Monsieur le Médiateur CS151 75422 Paris Cedex 9</p>

PLUS D'INFORMATIONS

[https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/professionnels^{\(1\)}](https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/professionnels⁽¹⁾)

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Epargne

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.



BANQUE & ASSURANCES

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :

<https://www.caisse-epargne.fr/bretagne-pays-de-loire/professionnels>
(coût de la connexion selon votre fournisseur d'accès internet)



Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1315 000 000 euros - Siège social : 2, place Graslin, CS 10305, 44003 NANTES Cedex 1 - 392 640 090 R.C.S. Nantes - Intermédiaire d'assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le N°07 022 827 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » N°CPI 4401 2018 000 033 549 délivrée par la CCI de Nantes-Saint Nazaire, garantie par la CEGC - RCS PARIS 382 506 079 - 59, avenue Pierre Mendes France, 75013 PARIS. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042). Crédit photos : AdobeStock • EdEp 2506.00761.



ADDENDUM

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS
ET ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ APPLICABLES AU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Modifications au 1^{er} décembre 2025

Pour une meilleure information, la présentation de cette brochure a fait l'objet d'une actualisation en date du 1^{er} décembre 2025, à savoir :

Les paragraphes relatifs au « service de gestion de factures « TVA » des :

Chapitre 6 - Banque à Distance (page 20 de la brochure)

> DIRECT ÉCUREUIL INTERNET PRO / CE NET COMpte

Chapitre 7 - EDI (Échange de données informatisées avec la banque)

(page 23 de la brochure)

> CE NET REMISES

Sont remplacés par :

> SERVICE GESTION DE FACTURES **TVA**

BON À SAVOIR :

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via DEI PRO, CE net Comptes ou CE net Remises. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.

- Découverte		Gratuit⁽¹⁾
- Basique		18,00 €/mois⁽¹⁾
- Essentiel		33,00 €/mois⁽¹⁾
- Pro		79,00 €/mois⁽¹⁾
- Pro+		199,00 €/mois⁽¹⁾

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	60 factures incluses*	100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*
FACTURATION CLIENT					
Création des devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relances et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
Rapport des ventes	✗	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures**	✗	✗	✓	✓	✓
FACTURES FOURNISSEURS					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs**	✓	✓	✓	✓	✓
PRE-COMPTABILITE					
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires **	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes
Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓	✓	✓	✓
SUIVI FINANCIER & TRESORERIE					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	✗	✓	✓	✓	✓

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

**Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Epargne. Perspecteev, SAS au capital social de 793 555,20 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 44 037,90 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
Suivi des échéances clients et fournisseurs	X	X	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	X	X	✓	✓	✓
Elaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	X	X	X	✓	✓
NOTES DE FRAIS					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur*	1 utilisateur*	2 utilisateurs*	5 utilisateurs*	25 utilisateurs*

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.